



**PRÉFET
DE LA SARTHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la citoyenneté
et de la légalité**

Bureau de la réglementation
générale et des élections

**Arrêté du 14 avril 2025 modifiant l'arrêté du 8 avril
2025 relatif à la Répartition des jurés d'assises
dans le le département de la Sarthe pour l'année
2026.**

LE PRÉFET DE LA SARTHE
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre national du Mérite,

Vu le Code de Procédure Pénale ;

Vu les articles 259 et 260 du code de procédure pénale ;

Vu la loi du 10 août 2011 sur la participation des citoyens au fonctionnement de la justice pénale et le jugement des mineurs ;

Vu le décret n°2011-1271 du 12 octobre 2011 relatif à la participation des citoyens au fonctionnement de la justice pénale ;

Vu le décret du 15 février 2022 nommant Monsieur Emmanuel AUBRY préfet de la Sarthe ;

Vu le décret du 10 juillet 2024 portant nomination de Madame Christine TORRES en qualité de Secrétaire Générale de la préfecture de la Sarthe, prenant ses fonctions le 9 septembre 2024 ;

Vu le décret n° 2024-1276 du 31 décembre 2024 authentifiant les chiffres des populations de métropole, des départements d'outre-mer de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique et de La Réunion, et des collectivités de Saint-Barthélemy, de Saint-Martin, et de Saint-Pierre-et-Miquelon ;

Vu l'arrêté DCPAT n° 2024-0219 du 9 septembre 2024 portant délégation de signature à Madame Christine TORRES, Secrétaire Générale de la préfecture de la Sarthe ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 1^{er} janvier 2025 de création de la commune nouvelle de Laigné-Saint-Gervais ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 1^{er} janvier 2025 de création de la commune nouvelle de Val-de-la-Hune ;

Vu l'arrêté préfectoral du 8 avril 2025 relatif à la répartition des jurés d'assises dans le département de la Sarthe pour 2026 ;

Sur proposition de Madame la Secrétaire Générale de la Préfecture ;

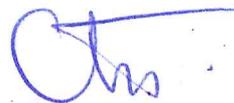
ARRÊTE

Article 1^{er} : L'arrêté préfectoral du 8 avril 2025 est modifié comme suit :

Les 444 jurés qui doivent former la liste du jury du département de la Sarthe pour 2026 sont répartis ainsi qu'il est indiqué sur le tableau modifié annexé au présent arrêté, compte tenu de la création des communes nouvelles de Laigné-Saint-Gervais et Val-de-la-Hune au 1^{er} janvier 2025 et de la population des communes intéressées.

Article 2 : Madame la Secrétaire Générale de la Préfecture, la sous-préfète de La Flèche, le sous-préfet de Mamers et les maires du département sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour le Préfet et par délégation,
La Secrétaire Générale,



Christine TORRES